CESER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Séance plénière du mardi 10 novembre 2026

Commission Finances-Europe

Avis sur le rapport I-I de l'Exécutif régional

Décision modificative n° 3 pour l'exercice 2026

Rapporteur : Franck Ayache

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La décision modificative n°3 de l'exercice 2026 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

- Les ressources diminuent de 17,2 M€.
- Les dépenses diminuent de 69 M€.
- L'emprunt d'équilibre diminue de 51,8 M€, ramenant ainsi la prévision budgétaire 2026 relative à l'emprunt de 267,5 à 215,7 M€.
- Les autorisations de programme (AP) diminuent de 9,4 M€.
- Les autorisations d'engagement (AE) diminuent de 9,2 M€.

Avis du CESER

La poursuite des investissements dans un environnement financier dégradé

La DM 3 propose une baisse globale des dépenses d'investissement de 72 M€, principalement sur l'enseignement, l'aménagement du territoire et les transports.

En excluant les fonds européens - neutralisés en dépenses et recettes - la baisse des crédits de paiement en investissement (CPI) est ramenée à 62 M€. Cette diminution concerne moins de dix opérations, pour un montant inférieur à 10 % du budget d'investissement total (686 M€).

Ces désinscriptions de CPI correspondent essentiellement à des révisions d'échéanciers de travaux ou d'opérations, ce qui induit un décalage de CPI sur les exercices ultérieurs, sans remettre en cause les opérations afférentes.

Cette dynamique d'investissement va permettre de maîtriser le recours à l'emprunt, dans un contexte de contraction de l'autofinancement et de hausse des taux.

Cette DM 3 recouvre certes un caractère essentiellement technique visant à ajuster le budget aux réalisations et prévisions. Pour autant, des éléments de comparaison ou d'évolution permettraient de mieux appréhender les ajustements proposés. Par exemple, il serait utile de disposer d'indicateurs de suivi (taux de consommation des AP/CPI et AE/CPF par dispositif, motifs des reports…), afin de mieux apprécier les trajectoires pluriannuelles des politiques publiques régionales.

Fonction 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Formation professionnelle

En matière de dépenses de fonctionnement pour la formation professionnelle, les ajustements proposés sont en grande partie justifiés par le désengagement de l'État relatif au Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Ce sont donc les collectivités territoriales, en bout de chaîne et au contact direct avec les stagiaires de formation, qui doivent adapter leur offre, avec des marges de manœuvre réduites. En Bourgogne-Franche-Comté, une des conséquences est le fléchage de plus en plus marqué des financements vers les personnes les plus éloignées de l'emploi et avec les plus bas niveaux de formation. Il importe de rappeler, une nouvelle fois, que des besoins en formation existent également pour les publics plus qualifiés. Le CESER sera attentif au maintien, même réduit, des dispositifs à destination de ces publics cibles.

ÉDUCATION

En matière de dépenses d'investissement pour les lycées, les désinscriptions envisagées résultent généralement de la révision d'échéanciers de travaux entraînant un décalage sur les exercices ultérieurs, soit 8,4 M€ sur un total de plus de 100 M€ prévus pour 2026. Ces décalages sont récurrents, et les opérations d'investissement effectivement menées à leur terme perdent en lisibilité. Lorsqu'il s'agit d'opérations d'envergure, portant sur plusieurs millions d'euros, il serait intéressant, dans la présentation du budget primitif de la collectivité, de mettre en avant les montants résultant de ces décalages.

Fonction 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs

Dans un contexte national financier très contraint et de baisse des ressources de la collectivité, le CESER salue particulièrement l'effort de la Région en faveur de la fonction 3 "Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs", dont les ajustements restent limités (- 0,5 M€ en CPF et - 3,2 M€ en CPI).

En investissement, les mouvements relèvent exclusivement de décalages vers les exercices suivants. Ils concernent la grande bibliothèque de Besançon, les grands sites patrimoniaux, la restauration du patrimoine, des projets cinématographiques retardés et l'aménagement sportif du territoire, dont 1 M€ est reporté sur 2028. La DM 3 indiquant qu'ils ne remettent pas en cause les projets soutenus. Le CESER en prend acte et suivra l'inscription des crédits correspondants sur les exercices suivants.

En fonctionnement, une partie des désinscriptions relève également de décalages, notamment sur le patrimoine, ainsi que de la modification du règlement d'intervention relatif au sport de haut niveau.

Trois points d'attention sont soulignés :

- Festivals (- 115 000 €) : le non-versement des aides aux festivals annulés en raison de la canicule pose la question de la fragilité économique des structures organisatrices. Si les grandes manifestations disposent d'assurances couvrant ce risque, les plus petites structures peuvent avoir engagé des dépenses qu'elles devront assumer. Le CESER demande que leur situation soit prise en compte.
- Emplois d'utilité sociale (- 77 400 €) : le rapport de DM 3 attribue la sous-consommation du dispositif à l'insuffisante mobilisation des publics concernés dans le contexte des élections municipales. Il est rappelé que cette sous-consommation n'est pas illustrative du besoin du secteur et traduit plutôt d'autres difficultés des structures dans un contexte de retrait des financements de l'État. Le CESER invite en outre à interroger l'adéquation du dispositif au coût réel d'un emploi.
- Dialogue structuré avec la jeunesse : la désinscription de 30 K€ en CPF, avec l'annulation d'un volume équivalent d'AE, appelle une clarification. Le CESER souhaite qu'elle ne préfigure pas un affaiblissement de ce dispositif.

Fonction 6 – Action économique

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il importe d'insister sur la nécessité de préserver le tissu économique régional, particulièrement fragile dans le contexte actuel de difficultés industrielles. Une attention particulière doit être portée aux sous-traitants automobiles, dont la prise en compte n'apparaît pas clairement dans les documents présentés, ainsi qu'au maintien des aides à l'emploi et à l'accompagnement des entreprises en difficulté, alors que les défaillances se multiplient.

TOURISME

S'agissant du tourisme, compétence régionale, les moyens alloués sont jugés modestes et en baisse relative.

AGRICULTURE – FILIÈRE FORÊT / BOIS

Le redéploiement de crédits vers l'agriculture, justifié notamment par les effets de la sécheresse, est relevé, et une interrogation est formulée sur les conséquences pour la filière bois du décret du 19 février 2026. Les accompagnements ne sont cependant pas considérés comme définitivement perdus. Il est précisé dans cette DM 3 que le budget de la politique forestière a été décalé à 2028, ce qui s'inscrit dans un report dans le temps plutôt que dans un abandon.

En conclusion, concernant la fonction 6 "Action économique", le CESER prend acte des ajustements proposés, qu'il juge globalement techniques et justifiés. Il appelle à la vigilance sur le maintien du soutien régional à l'économie, au tourisme, à l'agriculture et à la forêt, et sur l'amélioration de la programmation des crédits.

Fonction 8 – Transports

Concernant les dépenses de fonctionnement, les hausses liées au carburant du transport scolaire sont relevées.

Concernant les recettes de fonctionnement, une interrogation porte sur la hausse prévisionnelle de 3,1 M€ des recettes d'exploitation des TER. Comment se décompose cette hausse ? Le CESER souhaite comprendre/distinguer le poids de l'effet de fréquentation (effet volume) par rapport à celui des augmentations tarifaires votées en début d'année (effet prix) et ce, en précisant ces hausses selon le type de trajet. Il a pris note des compléments techniques d'information qui ont été transmis par les services de la Région.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Déclarations

Martial Devaux, au nom du MEDEF

Madame la Présidente, mes chers collègues,
Le MEDEF partage la lecture de l'avis : cette décision modificative est essentiellement technique, mais elle appelle des indicateurs de suivi, comme le taux de consommation des crédits et les motifs des reports. C'est indispensable pour savoir ce qui se réalise effectivement.
La baisse de 51,8 millions d'euros de l'emprunt doit être lue avec prudence. Elle tient pour l'essentiel à 72 millions d'euros d'investissements désinscrits, dont 62 millions hors fonds européens, qui correspondent à des décalages d'échéanciers. Ces dépenses reviendront sur les exercices suivants. Décaler une facture ne la fait pas disparaître. Et pour une entreprise, un chantier reporté, c'est aussi un carnet de commandes fragilisé et une équipe plus difficile à maintenir.
Nous demandons donc un suivi qui distingue les économies définitives, les annulations et les reports, avec leurs nouveaux échéanciers, ainsi que l'évolution de l'épargne brute après ces ajustements. Une baisse de l'emprunt ne démontre pas, à elle seule, une amélioration durable de nos équilibres financiers.
Sur l'action économique, nous partageons pleinement la vigilance de l'avis. Les défaillances d'entreprises se multiplient. Les sous-traitants automobiles, dont la situation n'apparaît pas clairement dans les documents présentés, doivent faire l'objet d'une attention particulière, tout comme le maintien des aides à l'emploi et de l'accompagnement des entreprises en difficulté.
Enfin, sur la formation professionnelle, le désengagement de l'État du pacte régional d'investissement dans les compétences conduit à concentrer les moyens sur les publics les plus éloignés de l'emploi. C'est légitime. Mais les entreprises ont aussi besoin de faire progresser des salariés déjà qualifiés. Comme l'avis, nous demandons que ces dispositifs soient maintenus, même à un niveau réduit.

Guy Zima, au nom de la CGT

La difficulté de cet avis est de faire la part des choses entre le choisi et le subi, entre la désinscription pour cause de non réalisation et l'économie pour tenir des ratios qui soient eux aussi choisis politiquement ou recommandés par les textes.
Toutefois les désengagements de l'État se font ressentir au détriment souvent des publics les plus défavorisés. Le PRIC par exemple ; chacun convient que la Région ne peut se substituer à un État défaillant qui ne respecte pas ses engagements. Nous nous interrogeons néanmoins sur certains choix de financements non obligatoires tels les écoles de production pendant que le service public est mis à mal.
C'est ainsi que l'AFPA, mise en difficulté par une succession de décisions politiques et financières de l'État alors qu'elle était un des fleurons du service public de la formation professionnelle, annonce la fermeture du centre de Nevers, abandonnant stagiaires et formations, en moyenne près de 900 personnes chaque année, sacrifiant un territoire dans un département où les organismes de formation sont peu présents et où les besoins sont importants comme l'ont montré plusieurs avis du CESER.
Lorsqu'il s'agit de financer l'éducation et la formation professionnelle, d'autres choix pourraient être faits, par exemple en réorientant vers le service public les sommes versées aux écoles de production, établissements privés hors contrat, pour un montant annuel 2026/2027 de 543 200 euros (avec un maximum de 700 000 euros) pour 194 jeunes prévus et un forfait élève de 2 800 euros.
Sur le ferroviaire, si nous entendons l'aspect technique de certaines désinscriptions, nous serons vigilants à ce que le BP 2027 les reprennent sur une forme à déterminer.
Avec ses compléments la CGT votera l'avis

Sandrine Carrette, au nom de FSU et Solidaires

Position de Solidaires et FSU : abstention.
Nous partageons les préoccupations exprimées par le CESER concernant les difficultés budgétaires de la Région. Toutefois, les reports d'investissements, notamment dans les lycées et les transports, peuvent avoir des conséquences sur les conditions de travail, la qualité des équipements et les services rendus à la population. En l'absence d'une évaluation précise de ces conséquences, Solidaires et FSU choisissent de s'abstenir sur l'avis.